

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR UNE INTERVENTION SUR UNE PORTE COULISSANTE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société RECORD, au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est signé avec la société RECORD (19 rue de l'Epau 59230 SARS ET ROSIERES) un devis relatif à une intervention sur une porte coulissante pour un montant de 1846.64€.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 17 juin 2026

DEC2026_090

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

